



COMMUNE DES CONTAMINES MONTJOIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 DECEMBRE 2023

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 9
Pouvoirs : 2
Absents excusés : 3
Absents : 3
Votants : 11

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS LE VINGT ET UN DECEMBRE à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 15 DECEMBRE 2023, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, M. Bertrand DOLIGEZ, Mme Noëlle GRAVAUD, M. Florian GIBIER

ABSENTS EXCUSES : Mme Marielle MERMOUD (donne pouvoir à Noëlle GRAVAUD), M. Jean-Christophe DOMINGUEZ (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

ABSENTS : M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET, Mme Peggy LE BRUCHEC.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL

DEL2023-125

Rapporteur : Michel BELIN

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice 2023, il convient de procéder à des ajustements de crédits en dépenses et en recettes sur le budget principal, conformément à la nomenclature M14.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la DM n°2 au BP 2023 du budget principal telle que présentée ci-dessous :

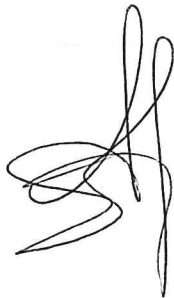
Chap.	Nature	Libellé	Dépenses	Recettes
<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>				
65	6574	Subventions de fonctionnement aux associations	2 050	
65	6512	Droits d'utilisation - Informatique en nuage	3 950	
65	6518	Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés	6 000	
014	7398	Reversements, restitutions et prélèvements divers	100 000	
73	7362	Taxes de séjour		50 000
73	7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation		62 000
		Total section de fonctionnement	112 000	112 000

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

Pour : 11	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

- **D'ADOPTER** la décision modificative n°2 au budget principal 2023 telle que présentée,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer les virements et inscriptions de crédits ci-dessus mentionnés.

En Mairie, le 21 décembre 2023
Le secrétaire de séance,



En Mairie, le 21 décembre 2023
Le Maire,
François BARBIER



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le